



Édifice Lavigne
257 rue Luck
Gatineau QC J8P 3S4
Tél. : (819) 663-5326
Télec. : (819) 663-5327

Édifice Sainte-Maria Goretti
563 rue Clément
Gatineau QC J8P 3Y9
Tél. : (819) 663-5983
Télec. : (819) 663-4469

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du Conseil d'établissement
Mercredi le 12 avril 2023, 18h30
Rencontre virtuelle

Présences

Parents	Personnel de l'école
Roberto Bruni	Stéphanie Bonin, enseignante
Regiane Balabas	Nathalie Chamberland, enseignante
Manon Chartrand	Mylène Crépin, directrice-adjointe
Annabelle Gérard-Périn	Sophie Lachance, directrice
Martin Lavigne	Palméla Olmstead, technicienne du service de garde
Andréanne Mathé	Véronique St-Pierre, enseignante
Kimberly Smeall	Marie-Ève Vinet, orthopédagogue

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Martin Lavigne et appuyé par Véronique St-Pierre de débiter la réunion à 18h34.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Andréanne Mathé et appuyé par Stéphanie Bonin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Consultation sur l'acte d'établissement de l'École de la Traversée

Le CSSD souhaite consulter le CÉ sur la proposition de faire de l'édifice Lavigne et des deux édifices de SMG deux écoles distinctes avec chacune leur propre acte d'établissement.

Les principaux défis de la structure actuelle :

- Les écoles ont des clientèles distinctes :
 - o Lavigne : indice de défavorisation de 6-7, clientèle assez stable
 - o SMG : indice de défavorisation de 10, taux élevé de changement de la clientèle lors de la rentrée et durant l'année scolaire
- Normalement, les écoles avec plusieurs établissements sont séparées par une cour d'école. La Traversée est séparée par un boulevard où il n'y a pas de corridor scolaire.
- Les membres du personnel doivent se déplacer régulièrement entre les deux établissements et souvent durant les récréations ou l'heure du dîner.
- L'administration des deux établissements alourdit la tâche du personnel administratif et de la direction.

Le CSSD a d'abord évalué la possibilité de séparer les deux établissements par cycles. Cette solution aurait eu des impacts négatifs :

- Les élèves seraient obligés de changer d'établissement lorsqu'ils changent de cycle

- Les parents auraient à se déplacer entre les deux écoles s'ils ont des enfants dans différents cycles
- La logistique pour le transport scolaire serait à revoir à chaque année

La séparation des deux établissements ferait en sorte que chaque école aurait une direction, une secrétaire d'école et une technicienne en service de garde. SMG aurait également un poste de directeur-adjoint ou directrice-adjointe. Les deux établissements et le personnel continueraient de collaborer sur plusieurs dossiers, dont l'organisation d'activités et le transport pour y participer.

La proposition a été présentée au personnel scolaire le 24 mars et a été bien accueillie. Si la proposition est acceptée, les changements seraient effectifs à partir du 1er juillet 2023. L'année 2023-24 serait une année de transition et il n'y aurait peu de changements pour les élèves et le personnel.

Sommaires des discussions du CÉ :

- Est-ce que la pénurie de personnel sera un obstacle pour combler les nouveaux postes ?
 - o La charge actuelle des postes est complexe due aux réalités différentes des établissements. En allégeant les tâches liées aux postes, il pourrait y avoir un plus grand intérêt ainsi qu'une plus grande stabilité au niveau du personnel. Les services seraient optimisés et les ressources et budgets seraient attribués selon les besoins et orientations de chaque école. Puisque le nombre de classes resterait le même, il n'y aurait pas de nouveaux postes d'enseignants à combler.
- Est-ce que les budgets et subventions seraient réduits à l'édifice Lavigne?
 - o Il n'y aurait aucun impact pour la prochaine année scolaire, puisque nous serions en transition. Les montants seraient divisés selon le nombre d'élèves. L'école Lavigne pourrait se voir retirer certaines mesures, mais continuerait d'en recevoir puisque son indice de défavorisation est tout de même de 6-7. Les sommes actuelles sont déjà réparties selon les besoins des élèves et des écoles.
- Est-ce que chaque école aurait son propre CÉ et OPP ? Puisque le CÉ actuel est formé majoritairement de parents de l'école Lavigne, est-ce que ce pourrait être un défi pour SMG ?
 - o Chaque école aurait des CÉ et OPP distincts. La plupart des écoles, même plus petites que Lavigne et SMG, ont réussi à combler tous les postes.
- Est-il possible que l'une des deux écoles ferment éventuellement ?
 - o Il serait surprenant qu'après tous ces efforts le CSSD veuille fermer l'une des écoles, surtout lorsqu'il y a une stabilité au niveau des élèves et du personnel. Le CÉ et le Comité de parents seraient toutefois consultés dans cette éventualité.
- Quelles sont les étapes pour procéder à la séparation des écoles ?
 - o Le processus se déroule en plusieurs étapes :
 - 1- Consultation avec les membres du personnel (complétée le 24 mars)
 - 2- Consultation avec le CÉ (complétée le 12 avril)
 - 3- Consultation avec le Comité de parent (prévue pour le 17 avril)
 - 4- Décision du conseil d'administration du CSSD (prévue pour le 29 juin)

Les membres du CÉ ont voté unanimement en faveur de la proposition du CSSD.

4. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Andréanne Mathé et appuyé par Stéphanie Bonin de lever l'assemblée à 19h17.

Proposition approuvée à l'unanimité